

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 11 Avril 1848.

No. 61

### M A N D E M E N T

DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS  
QUI ORDONNE DES PRIÈRES POUR LA FRANCE.

Déjà-Auguste Affre, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Paris;

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Jamais, nos très-chers Frères, il ne nous fut plus nécessaire d'implorer la protection de Dieu sur la France; lui seul peut inspirer cet esprit de sagesse si nécessaire à un peuple qui est appelé à régler ses destinées politiques, parce que lui seul tient dans sa main les pensées et les paroles des hommes.

Nos destinées ne dépendent ni du hasard ni des combinaisons les plus savantes: «Ce qui est hasard, dit Bossuet, à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté plus haut.»

Qui de nous, lorsqu'il a entendu cet épouvantable coup de tonnerre qui, sans signe précurseur, a brisé en un instant un trône entouré de tant de puissance, n'a reconnu aussitôt le dessin mystérieux de celui qui se plaît à montrer aux Rois, que toute leur majesté est empruntée?

Quel est le Chrétien qui après avoir adoré, la face prosternée contre terre, une justice si prompte et si terrible, n'éprouve le besoin de lever les yeux vers le Ciel, et d'invoquer toutes ses bénédictions sur la France?

Bienôt elle va se réunir dans ses Comices pour nommer ses Représentants, qui seront appelés à leur tour à nous donner une nouvelle Constitution; n'oublions pas, N. T. C. F., qu'au-dessus de toutes les assemblées législatives, il est un Législateur suprême qui seul fait prévaloir des lois justes parce que seul il peut mettre dans les consciences un désintéressement, un amour de la justice et de la vraie liberté supérieurs à toutes les passions humaines.

Invoquons cette sagesse qui abandonne si souvent les trônes de la terre, mais qui, de toute éternité, est assise à côté du trône du créateur des mondes. Invoquons-la pour qu'elle inspire nos Représentants; invoquons-la surtout pour qu'elle défende leur œuvre, si elle est digne du grand cœur de la France, contre les intérêts méprisables qui essaieront peut-être de la pervertir.

L'équité dans les lois, l'équité dans les magistrats qui les interprètent ou les font exécuter, la soumission sincère dans tous les citoyens, soumission inspirée par un grand amour de l'ordre, le courage civique qui défend la société au péril de la vie, sont des dons de Dieu, car car tout don parfait vient de lui. C'est donc vers cette source inépuisable de tous les bons sentiments et de toutes les vertus que nous devons élever nos cœurs avec un tendre amour et une confiance inébranlable.

Ne nous demandez pas, N. T. C. F., si nous formons d'autres vœux. Après avoir conjuré l'Esprit saint d'éclairer une nation dont les destinées nous sont si chères, nous ne formons plus qu'un vœu qui résume tous nos vœux, tous nos sentiments, un vœu qui s'échappe de notre cœur comme un cri d'amour et d'espérance. Ce vœu qui est unique, nous en prenons Dieu à témoin, est le salut de la patrie. «Le salut du peuple, voilà la loi suprême, disait un de nos prédécesseurs en 1789, voilà le premier principe et comme la fin dernière de tout gouvernement juste... Conquiert, en «cet effet, la sagesse et la bonté divine auraient-elles pu sacrifier le bonheur de la multitude des hommes à la gloire d'un «petit nombre d'heureux? En donnant des chefs au peuple, «Dieu a prétendu lui donner des protecteurs. Il a voulu, «suivant la sublime parole de Jésus-Christ, que les premiers «entre les hommes fussent les serviteurs de tous.»

Entendez-vous, N. T. C. F., cette étonnante parole, que les premiers, c'est-à-dire que tous les chefs de nations, quelle que soit la forme du gouvernement, nient la modestie, le dévouement, la probité de bons serviteurs? de là vient cette expression admirable de service public pour désigner les divers emplois de la magistrature, de l'armée et de l'administration.

Et nous, vos Pasteurs, nous sommes plus que tous les autres vos serviteurs pour le besoin spirituel de vos âmes; notre Pasteur suprême à tous, le souverain Pontife s'honore comme du plus beau de ses titres, d'être le Serviteur des Serviteurs de Dieu.

Remarquez, N. T. C. F., que, hors du christianisme, en aucun temps ni en aucun lieu la condition du pouvoir n'a été ainsi envisagée. Parcourez toutes les pages de l'antiquité païenne, transportez-vous dans les régions dont les gouvernements ont échappé jusqu'ici à l'influence de l'Évangile, vous y chercherez en vain l'idée si magnifiquement réalisée par le Sauveur des hommes.

Après l'Évangile, écoutons le plus grand docteur de l'Église: «Ceux qui commandent, dit saint Augustin, ne doivent pas le faire par la passion de dominer, mais pour servir les intérêts publics; tel est l'ordre de la nature; ainsi Dieu a constitué le genre humain.»

Remarquez ces dernières paroles: Tel est l'ordre prescrit par la nature, telle est la constitution du genre humain. Ce n'est donc pas une opinion contestable; c'est le plus certain de tous les droits. Si les gouvernements païens l'ont méconnu, c'est qu'ils ont méconnu le fond, l'essence même de notre nature. Voilà ce qu'enseignait saint Augustin qui fut, au cinquième siècle, l'oracle des Conciles, le vainqueur de toutes les hérésies, l'autorité la plus imposante pour les théologiens des siècles suivants: il ne fait, du reste, qu'exprimer un principe qui résulte des dogmes fondamentaux du christianisme, de sa morale, de sa discipline, de son culte.

De ses dogmes d'abord: «Il vient dire aux hommes ce qu'on ne leur avait jamais dit: Vous êtes des frères, parce que vous avez au ciel un père commun, un Père dont vous êtes les enfants par droit de création et par droit de régénération. Un frère, s'il est investi de quelque autorité, ne peut dominer, il ne peut qu'aider et servir.»

Vous devez vous aimer, a dit encore Jésus-Christ; or l'amour porté à servir, à se dévouer, à faire les plus héroïques sacrifices.

Notre culte et notre discipline, n'étant que l'expression des dogmes de la morale du christianisme, ne peuvent qu'inspirer les mêmes sentiments à tous ceux qui sont animés de son esprit.

En interrogeant l'histoire, N. T. C. F., vous trouverez sans doute que cet esprit n'a pénétré que lentement et d'une manière presque insensible dans la constitution des États: mais remarquez bien que la mission de l'Église n'était pas d'imposer par la force une doctrine qui ne devait faire verser d'autre sang que celui de ses Apôtres et de ses Disciples.

Dieu, maître absolu de l'homme qu'il a tiré du néant, a voulu respecter sa liberté; il fallait donc lui persuader de faire un bon usage du pouvoir, de la fortune, et de dompter ses passions; quand on connaît la nature de notre cœur, on comprend que cette œuvre devait être bien longue au gré de nos faibles jugements; mais Dieu est plus patient que nous parce qu'il est éternel.

N'oublions pas que, dans les desseins de Dieu, l'homme, régénéré par l'Évangile, devait chercher avant tout un royaume éternel. Mais, chose admirable! en poursuivant ses immortelles destinées, l'homme a rencontré ce qui fait la véritable prospérité des sociétés politiques.

N'oublions pas enfin que Jésus-Christ, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait et ne prescrivait aucune forme de gouvernement. Saint Paul s'est borné à dire à tous ceux qui gouvernent qu'ils étaient ministres de Dieu pour le bien des peuples.

L'Église, héritière de cet esprit, a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et les républiques italiennes du moyen-âge, elle vit encore sous la confédération suisse et sous les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord et du Midi. Il est inouï que jamais le clergé de ces contrées ait manifesté la moindre opposition à cette forme de pouvoir, ait montré pour elle moins de dévouement que les autres citoyens; mais partout soumis, il redit partout, après saint Paul, aux rois absolus comme aux présidents des républiques: Vous êtes les ministres de Dieu pour le bien des hommes.

Si sous notre ancienne monarchie nous n'avons jamais pensé à demander une constitution démocratique, c'est parce que la France n'y avait jamais songé depuis le jour où Clovis fonda son trône sur un des débris de l'empire romain. Cependant, l'esprit de liberté inhérent au christianisme se manifeste à chaque instant pendant cette longue durée de quatre siècles; à défaut de lois politiques, il respire dans les mœurs de la nation et surtout dans les mœurs du clergé; nos anciens États-généraux étaient formés à l'imitation de nos Conciles. Lorsque nos anciennes assemblées politiques, réunies à de longs intervalles, restent muettes, l'Église se fait encore entendre; elle proteste dans le temple contre tous les genres d'oppression: elle parle, par l'organe de ses Evêques, à des rois dont la constitution de l'Etat ne déterminait pas la puissance, mais qui étaient obligés de la modérer sous l'empire de la loi évangélique. Personne n'ignorait cette loi, tous, pauvres et riches, faibles et puissants, la vénéraient comme la première des lois.

Nous ne vous dirons pas que, depuis le seizième siècle, l'effroi causé par des innovations qui remuèrent profondément toute l'Europe, n'ait pas souvent conduit nos ancêtres à entourer le trône de dangereuses adulations; que l'amour de la liberté n'ait pas souffert de la crainte inspirée par les périls de la religion et du pouvoir qui la protégeait; et cependant quelles leçons n'ont pas fait entendre au plus absolu des monarches, et le grand évêque de Meaux, et l'illustre archevêque de Cambrai! Quel langage que celui que tient Massillon à Louis XV et à une cour énermée par la mollesse pervertie par l'impunité!

«Les grands, dit-il, seraient inutiles sur la terre, s'ils ne s'y trouvaient des pauvres et des malheureux; ils ne doivent leur élévation qu'aux besoins publics; et loin que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes que qu'ils sont que pour les peuples... Dieu se décharge sur eux du soin des faibles et des petits: c'est par là qu'ils entrent dans l'ordre de la sagesse éternelle. Tout ce qu'il y a de réel dans leur grandeur, c'est l'usage qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent. C'est le seul trait de distinction que Dieu ait mis en eux... Ils perdent le droit et le titre qui les fait grands, dès qu'ils ne veulent plus l'être que pour eux-mêmes.»

Les autres orateurs chrétiens expriment des sentiments analogues. Quel est le magistrat, le publiciste, le philosophe qui eût tenu à cette époque un langage aussi favorable à la liberté du peuple, aussi respectueux pour l'éminente dignité du pouvoir.

Lorsque le petit-fils de Louis XIV convoqua, soixante-dix ans plus tard, les États-Généraux et l'Assemblée nationale, afin de consacrer nos libertés par une Constitution, le clergé leur fut au moins aussi favorable que les autres classes de la société.

C'est ici, N. T. C. F., que nous vous demandons, non plus seulement d'être attentifs, mais de méditer sérieusement, de discerner en l'absence de tout préjugé, et avec la rare intelligence qui vous caractérise, l'histoire véritable de cette époque, que vos récits intéressés et mensongers ont si souvent obscurcie. Si vous la consultez avec cette parfaite impartialité que ne manquera pas de vous inspirer la droiture de vos âmes, vous demeurerez convaincus que de belles, de grandes libertés eussent alors triomphé, si pour leur malheur elles n'eussent trouvé de redoutables ennemis dans ceux qui aspiraient à la proscription de notre culte et de notre foi.

Notre première République succomba, par l'excès de sa tyrannie, et elle fut tyrannique, parce qu'elle ne fut pas chrétienne. Le Christianisme lui aurait fait respecter la liberté individuelle, l'autorité paternelle, l'unité conjugale, les biens, l'honneur et la vie des citoyens; l'engagement pour des systèmes impies lui fit méconnaître ces bases fondamentales de tout ordre social, plus que ne le fit jamais la royauté la plus despotique.

Nous ne vous prions pas vous flatter, N. T. C. F., mais nous ne pouvons nous empêcher de vous bénir, vous qui, sur les

débris encore fumants du pouvoir qui vient de tomber, avez montré un respect si profond pour les droits de ce Maître souverain qui apprend aux rois d'une manière si digne de lui, qu'ils doivent user de leur puissance, comme il le fait lui-même, pour le bien du monde.

Sous l'empire qui porta si loin la terreur; des armes et la gloire du nom français, la liberté eut beaucoup à souffrir, parce que, malgré le rétablissement des autels, l'un des actes les plus glorieux de cette époque, la politique générale de Napoléon fut moins inspirée, par un sentiment chrétien que par un intérêt personnel. Le même égoïsme changea les partisans ardents de la démocratie en des instruments dociles d'un régime tout à la fois si grand et si despotique. Qui osa donc lui résister? un faible vieillard assis sur la chaire de saint Pierre, et l'évêque français, qui protesta en faveur de la liberté et des droits du chef de l'Église.

Vous connaissez le sort de nos libertés sous le gouvernement constitutionnel qui nous régissa depuis trente-quatre ans; mais peut-être n'avez-vous point assez remarqué les motifs de l'isolement du clergé; que beaucoup de personnes ont confondu avec une hostilité qui n'a jamais existé.

Tout le monde protestait de son amour pour la liberté; mais, nous vous le demandons, avait-on pour elle un amour sincère? L'aimait-on avec un parfait désintéressement? Ceux qui tenaient les rênes du gouvernement se plaignaient toujours qu'elle était trop étendue, et s'efforçaient de la restreindre, tantôt par la jurisprudence, tantôt par de nouvelles lois. Les diverses oppositions, une fois arrivées au timon des affaires, s'effrayaient à leur tour de circonscire dans d'étroites barrières cette même liberté qu'ils voulaient naguère sans limites, tandis que ceux que la fortune avait précipités du haut de sa roue, invoquaient le droit qu'ils avaient de maudire, et qu'ils avaient voulu enchaîner.

L'égoïsme n'a pas été moins funeste aux libertés commerciales; elles ont toujours été en guerre; les uns pour demander, les autres pour repousser des entraves au libre échange. Que pouvions-nous faire de mieux que de déjouer étrangers à ces conflits qui ont rempli les trois derniers règnes? Quels dangers pour notre ministère, si nous n'avions abandonné le théâtre de cette lutte incessante, pour nous élever dans une atmosphère plus pure, plus inaccessible aux orages?

Cependant il est une liberté que nous réclamons depuis dix ans; elle est la plus naturelle, la plus vitale de nos libertés, celle qu'il nous convenait le plus de solliciter, parce qu'elle est essentiellement morale et religieuse, et que notre ministère, notre culte, notre enseignement, les intérêts les plus élevés de la famille et de la société tiennent à cette liberté par mille liens. En réclamant la liberté d'enseignement, nous réclamons implicitement la liberté de conscience; nous demandons que si le symbole chrétien, ce symbole de dix-huit siècles, cette expression abrégée de la foi de tant de grands hommes et de tant de peuples, n'était pas le symbole exclusif de nos écoles, on n'imposât pas aux pères catholiques et à leurs enfants des symboles antichrétiens, c'est-à-dire des systèmes philosophiques qui naissent et meurent depuis quatre mille ans; et qui, à peine nés, sont marqués de tous les signes de la décrépitude. Des observations aussi simples suffiraient, nous n'en doutons pas, pour faire cesser le préjugé funeste, que nous sommes hostiles aux libertés politiques. Nous n'avons point aimé celles qui étaient proclamées par les oppresseurs de l'Église et de la patrie, celles que foula le pied d'un conquérant, celles enfin qui n'ont jamais été qu'un instrument d'ambition et de cupidité. Nous aimerions celles qui vont bientôt triompher, parce qu'elles auront pour but de protéger également tous les droits, et de donner à tous les membres de la grande famille, non pas un bonheur chimérique dont on nous a tant de fois bercés, mais tout le bonheur que peut goûter une nation puissante sous des lois et un gouvernement parfaitement justes. En formant ce désir que nous sentons au fond de notre cœur avec une énergie impossible à vous exprimer, nous demandons au Dieu qui seul peut assurer l'accomplissement de la bonté et de la justice. Demandez-lui avec nous la même grâce, afin que le peuple français cherche à défendre les franchises dont il est si jaloux, moins encore par l'ascendant de son génie et la force de ses armes, que par ses vertus chrétiennes. Elles doivent être d'autant plus grandes et plus généreuses, que notre impuissance naturelle sera moins contenue par l'action des lois et du pouvoir.

Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de secouer un instant les colonnes d'un immense édifice pour en faire un monceau de ruines: souviens-toi qu'il te faut encore plus de force morale pour conserver la paix et la liberté à ton illustre cité. Souviens-toi que ton incomparable courage, que nul peuple n'a égalé, ne saurait te sauver sans le secours de Dieu. Invoquons-le donc ce Dieu qui a fait à la France une si belle part dans le monde. Qu'elle interroge ses annales, elle y apprendra que ce qu'elle a été par son indomptable valeur, par sa généreuse assistance à tous les peuples opprimés, par les beaux génies qui élevèrent si haut sa gloire dans les sciences, la littérature, les arts, elle le doit au Dieu des chrétiens, à ce Dieu que nous vous conjurons d'implorer aujourd'hui, afin que sa lumière nous éclaire, que sa force nous soutienne, et que sa bénédiction, une fois descendue sur nous, demeure à jamais.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

L'ABOLITION DU SERMENT.—L'Église a trop souffert, depuis les empereurs païens jusqu'à nos jours, des diverses tyrannies imposées aux consciences de ses fidèles à l'occasion du serment, pour ne pas accueillir avec une entière satisfaction la décision par laquelle le gouvernement provisoire de la République française abolit le serment politique.

Cet acte et les considérations qui l'ont motivé sort d'une bonne politique. L'expérience, des cinquante dernières années devait amener cette «consécration» des idées et des faits de la société moderne. Mais à ces motifs de politique intelligente, l'Église peut ajouter de plus graves raisons de l'adhésion qu'elle y apporte. De tous les soldats les plus dévoués à l'empire romain, on sait que les premiers chrétiens se montrèrent les plus intrépides et les plus fidèles; sans qu'il fut besoin de les lier, par le serment. O César, nous savons mourir à toute heure pour le salut de

l'empire bien que nous ayons horreur de jurer par vos génies. Tel était le cri de la légion thébaine et de cet autre bataillon composé de chrétiens qui avait hérité le surnom de foudroyant sous l'empereur Dèce. Or, ces invincibles patriotes des premiers âges de l'Église ne montraient en pratique que ce qu'ils avaient recueilli de l'Évangile et l'enseignement de ses pontifes. La religion chrétienne n'adoptait ni n'excluait aucune forme de gouvernement temporel; envers tous elle prescrivait une égale obéissance, parce qu'il n'y a aucune puissance qui ne vienne de Dieu.

—Voici, dit le *Moniteur*, un exemple que nous aimons à citer, et qui prouve avec quelles sympathies la République est accueillie, non-seulement par les opinions politiques, mais encore par la religion.

Les Dames du Sacré-Cœur, dans la chaleur même du combat, ont recueilli chez elles des blessés de nos immortelles journées de février, et continuent à les soigner avec la sollicitude la plus touchante. Indépendamment de cette bonne action, elles ont déposé à la mairie du 30<sup>e</sup> arrondissement une somme de 500 fr., pour leur souscription, au profit des blessés de la victoire républicaine. Elles ont en outre envoyé quatre lits complets au palais qui fut autrefois le siège de la royauté, et que la municipalité nationale a décerné aux Invalides du Travail. Enfin les Dames du Sacré-Cœur ont voulu adopter six orphelines des victimes populaires des derniers événements.

—En rendant compte de la conférence du P. Lacordaire; le *Journal des Débats* s'exprime ainsi:

«Le prédicateur, comme pour prouver cette immutabilité dont il parlait si éloquentement, a voulu continuer le développement de la doctrine qu'il exposait depuis plusieurs années. Il semblait vouloir se retrancher dans la tradition divine, et la préserver de l'invasion de l'histoire. Vains efforts! le feu s'est fait jour, il a éclaté en explosions brillantes; et le Dominicain populaire, arrivant aux preuves de l'existence de Dieu, s'est écrié: «Vous démontrez Dieu! mais vous n'avez le droit de rappeler l'histoire et sacrilège! Si j'osais «entreprendre de vous démontrer Dieu, mais les portes de «cette cathédrale s'ouvriraient d'elles-mêmes et vous montreraient ce peuple, superbe en sa colère, portant Dieu jus- «qu'à son autel au milieu du respect des adorations.» Une émotion irrésistible a entraîné tout l'auditoire et a éclaté en applaudissements, que la sainteté du lieu n'a pu contenir. Les sages ont pu la regretter, mais ils l'ont partagée; c'était unanime.»

«C'est bien; que l'Église prenne sa place, comme nous tous. Qu'elle se montre, le peuple la reconnaîtra. Qu'elle n'ait pas peur de la révolution, afin que la révolution n'ait pas peur d'elle. Dieu a livré le monde à la discussion, tradit-dit mundum disputationi. Que l'Église use de ses armes, la parole et la charité, l'enseignement et l'action. Qu'elle s'aide, Dieu l'aidera.»

—Quelles que soient les agitations et les révolutions des empereurs, l'Église demeure fidèle à sa mission d'ordre, de charité et de fraternité divine. Aussi l'évêque français se montre-t-il aujourd'hui comme toujours digne de son antique et juste réputation de haute sagesse et de prudence éclairée. On peut compter en ces graves circonstances que le clergé tout entier partage les sentiments et les pensées évangéliques si sagement exprimées par celles des circulaires épiscopales qui nous sont déjà parvenues.

Lyon, le 27 février 1848.

Mes chers coopérateurs,

Les changements politiques survenus en France vous sont connus. Ce n'est pas nous, toujours occupés des intérêts éternels, qui nous étonnerions d'entendre dire que la main de Dieu renverse les trônes dans sa justice, et brise les couronnes.

«Au milieu des émotions de ces premiers jours, conservez le calme, et mettez toute votre confiance en la divine Providence. Donnez aux fidèles l'exemple de l'obéissance et de la soumission à la République. Vous formez souvent le vœu de voir de cette liberté qui rend nos frères des États-Unis si heureux; cette liberté, vous l'aurez. Si les autorités désirent arborer sur les édifices religieux le drapeau de la République, ce sera toujours pour la religion un drapeau protecteur.»

«Poursuivez avec zèle, mes chers coopérateurs, votre sainte mission, occupez-vous des pauvres, concourez à toutes les mesures qui pourront améliorer le sort des ouvriers. Il faut espérer qu'on montrera enfin un intérêt sincère et efficace à la classe laborieuse.»

«Vous lirez en chaire cette lettre aux fidèles assemblés. Agréez, mes chers coopérateurs, l'assurance de mon sincère attachement.»

† L. J. M. Card. DE BONAÏ, Arch. de Lyon.

COLONS DE L'ALGÉRIE.—Le gouvernement provisoire se préoccupe vivement de la position précaire où vous avez été laissés pendant si longtemps. Il sait qu'une partie de vos embarras provient de l'incertitude qui jusqu'ici a plané sur l'avenir de l'Algérie. La coupable manie du gouvernement déchu, sa pusillanimité peut-être, ont empêché le développement de la colonie où vous n'avez pas craint de transporter, dès les premiers jours, vos familles et vos capitaux.

La République défendra l'Algérie comme le sol même de la France. Vos intérêts matériels et moraux seront étudiés et satisfaits. L'assimilation progressive des institutions algériennes à celles de la métropole est dans la pensée du gouvernement provisoire; elle sera l'objet des plus sérieuses délibérations de l'Assemblée nationale.

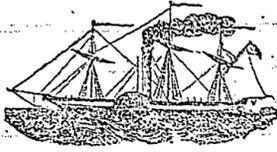
La France compte sur votre patriotisme pour secourir le gouverneur-général investi de la confiance du gouvernement provisoire.

Mes membres du gouvernement provisoire:

—L'assemblée nationale est convoquée pour le 20 avril. Les élections auront lieu le 9. Tout français âgé de 21 ans est électeur; c'est la plus large application qui ne soit jamais vue et qui puisse se voir du suffrage universel. Tout français âgé de 25 ans est éligible. Chaque membre de l'Assemblée recevra pendant toute la durée de la session une indemnité de 25 fr. par jour. L'élection aura lieu par département; en scrutin de listes. Chaque électeur déposera son vote au chef-lieu de canton; le dépouillement se fera au chef-lieu de département. Nul ne pourra être élu, s'il ne réunit au moins

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 11 AVRIL 1848.



LE WASHINGTON.

Le steamer Washington, parti le 22 mars, est arrivé samedi à New-York, apportant des nouvelles de 8 jours plus récentes. Les nouvelles se trouvent dans une dépêche télégraphique publiée par le Herald, et que nous traduisons.

La banque de France a été autorisée à suspendre ses paiements en espèces; il y a eu de grandes faillites en France, ainsi qu'à quelques troubles. L'Espagne, la Sardaigne et d'autres gouvernements ont reconnu la république. A Lyon la paix est rétablie. La Reine Victoria a augmenté sa famille d'une Princesse. On disait qu'il y avait eu des troubles à Dublin. On envoyait des troupes nombreuses en Irlande. A Paris, il y a eu une panique; on a assiégé la banque de France et les banquiers. L'ambassadeur d'Autriche a notifié le gouvernement provisoire que l'Autriche n'interviendrait pas en France. La Russie a adopté une politique de non-intervention. Il y a eu des troubles à Vienne; les troupes ont fait feu sur le peuple; le Prince de Metternich a été chassé de la capitale; des châteaux ont été brûlés; la révolution est complète. Le Grand-Duc rentre dans la vie privée. L'empereur a accordé la liberté de la presse et fait d'autres concessions. Dans le Wurtemberg, le peuple est en révolution, ainsi que dans la capitale de la Prusse où le peuple s'est assemblé et a demandé des réformes. Les troupes ont tiré sur lui; mais le Roi a fait toutes les concessions demandées. Le Duc de Saxe-Cobourg et Gotha promet une constitution. Le Roi de Saxe a reçu de son peuple une demande de réformes, qu'il a promis de soumettre à la prochaine diète. La réponse n'a pas contenté le peuple, les ministres ont résigné, une diète extraordinaire est convoquée. Des troubles ont lieu par toute l'Allemagne, où le peuple brûle les châteaux des nobles. Le Roi de Naples consent à ce que la Sicile forme un état séparé; la constitution devait être proclamée. Il était bruit d'une lique entre le Pape et le Duc de Toscane, et celui-ci et le Roi de Sardaigne. On disait aussi que Milan était en révolution ouverte, et que les Autrichiens l'avaient bombardée, ce qui est douteux. A Varsovie, le gouvernement a défendu de mentionner la révolution française. A Posen, la nouvelle de la révolution a fait grande sensation. On parle de lord Clarendon comme successeur de lord John Russell. La St. Patrice s'est passée sans troubles. Le Gén. Cavaignac est nommé Gouverneur de l'Algérie. La France est dans un grand embarras financier. On craint une révolution en Ecosse. La Marine anglaise va être augmentée. A Dublin, il y a beaucoup de troupes, qui se préparent à supprimer l'insurrection. L'impératrice de Russie est morte, dit la Gazette de Silésie. Louis-Philippe est toujours à Claremont; il a de fréquentes entrevues avec ses anciens ministres. Les sujets de l'électeur de Hesse sont en armes; ils lui ont accordé trois jours pour refuser ou donner des réformes. Don Carlos d'Espagne a joint le Duc de Bordeaux (Henri V) à Venise. On disait que le peuple de Copenhague était en insurrection ouverte. Le roi était assiégé dans son palais, ainsi que le Grand-Duc Weimess, qui a promis la liberté de la presse, etc. L'électeur de Hesse-Cassel a manqué y perdre la vie. En Bavière, tout est tranquille, le roi est populaire. Le Duc de Nassau et la ville libre de Lubec ont décrété la liberté de la presse. On disait que l'on avait attenté à la vie de la reine d'Espagne. Trois banquiers particuliers ont arrêté leurs paiements à Paris. Le comité d'organisation en France a limité à onze heures la durée du travail; le gouvernement emploie beaucoup d'ouvriers, quoiqu'on dise qu'il y en a 500,000 sans ouvrage. Il y a eu des troubles à Hambourg et Lubec. Plusieurs personnes ont été tuées; l'émeute a été comprimée. Un journal Allemand dit que la Hongrie s'est déclarée indépendante de l'Autriche et est formée en république. Lola-Montés a reparu en Bavière dans le costume masculin; elle a de nouveau été chassée. Le Duc et la duchesse d'Autriche, et le prince de Joinville sont passés en Angleterre. Le commerce a mauvaise apparence; on regarde dans l'avenir avec anxiété et crainte. En Angleterre, il a été fait motion à la Chambre des Communes de n'imposer l'Income tax que durant un an au lieu de trois; cette motion a été rejetée par 363 voix contre 138. En France, M. Ledru-Rollin a fait sortir un décret regardant les troupes; ce décret avait causé un grand mécontentement. On parlait de le faire retirer du gouvernement. Au Havre, les ouvriers anglais ont eu à craindre d'être inquiétés par le peuple qui manifeste son antipathie à leur égard. Le 18 mars, Paris était tranquille. Le 16, 60,000 hommes des gardes ont parcouru Paris sans armes, et ont été applaudis par le peuple. Le gouvernement refusait de retirer le décret par rapport aux troupes, ce qui tenait la population dans une grande excitation; on craignait de grands troubles. La majorité des membres du gouvernement a demandé la résignation de M. Ledru-Rollin, qui l'a refusée et a menacé d'en appeler au peuple. Garnier-Pagès lui a alors présenté un pistolet; l'affaire n'a pourtant pas eu de suites. En Espagne, le mécontentement contre le gouvernement augmentait de jour en jour. Des avis de Rome portent que le Pape a fait un long discours dans lequel Sa Sainteté promet de donner à son peuple une nouvelle forme de gouvernement, qui ne manquerait pas de le satisfaire. La constitution de la Sardaigne est proclamée, et le roi a nommé une commission chargée de former un cabinet qui puisse satisfaire le peuple. A Liverpool, aux dernières dates, la fleur était à 28c et 29c, le blé du Canada à 7c et 8c; à Londres, le blé d'inde se vendait de 28c à 32c, et la fleur de 26c à 28c.

L'HIBERNIA.

Nous empruntons à la Minerve d'hier soir la traduction suivante de l'extra du Herald annonçant l'arrivée de l'Hibernia avec des nouvelles de 7 jours plus récentes.

New-York, 10 AVRIL.

Le steamer Hibernia est arrivé hier à 11 heures, après un passage de 12 jours.

Nous avons des nouvelles télégraphiques importantes jusqu'au 27 ultimo.

En Danemark, il paraît qu'il est survenu une difficulté sérieuse par rapport au droit de succession au trône, le roi ac-

tuel n'ayant aucun enfant mâle, et les lois de succession de la couronne Danoise et des duchés Allemands étant différentes. Les Danois désirent consolider leur royaume, tandis que les Allemands recherchent à s'incorporer toute la grande famille de cette race.

Notre rapport ne mentionne pas le nom de la personne arrêtée en Irlande pour sédition; mais nous pensons que ce doit être ou M. Mengher, ou M. Mitchell, deux hommes violents, le dernier éditeur, du "United Irishman."

Liverpool, 24 mars. — Marché du blé, calme, — les prix plus bas qu'au départ du Washington. La fleur 6d (par baril) plus bas. Blé d'inde 1s. (par quartier) plus bas. Farine de blé d'inde, 6d plus bas.

En Bohême, une révolution se préparait à éclater. Lola-Montés a encore été à Munich, et a été renvoyée en Suisse.

On dit que le roi de Bavière a abdicqué.

On rapporte que la Russie se mettrait sur la défensive.

Le Luxembourg s'est déclaré République.

IRLANDE. — L'Irlande est tranquille. Le chef de la jeune Irlande a été arrêté pour sédition.

FRANCE. — Rien de remarquable; tout va bien; les difficultés financières continuent.

ITALIE. — Une révolution a eu lieu en Lombardie. Le vice-roi a fui de Milan, et le peuple est triomphant. Les troupes négocient avec lui pour l'évacuation. Le pape a accordé une constitution au peuple romain. Grande joie à Vienne; tout est tranquille.

BERLIN. — Le peuple est triomphant. Les ministres ont été destitués. Une constitution est promise.

CRACOVIE. — La république est proclamée.

HANOVRE. — L'ordre est maintenu. Le roi a aboli la censure et promis d'autres réformes.

DANEMARK. — Des troubles ont éclaté, la constitution a été refusée. Les duchés d'Allemagne ont rejeté le plan du roi pour les unir.

PLUS RÉCENT.

Le ministère Français était très occupé à préparer une armée d'observation pour la frontière de l'Est. — La constitution de Rome établit des tribunaux judiciaires indépendants du gouvernement, et pourvoit à ce que par la suite aucune cour de commission ne soit établie. Le pape a convoqué et prorogé les chambres législatives; le conseil des députés est chargé de convoquer une nouvelle chambre dans l'espace de trois mois. Les sessions seront publiques. Les membres du sénat seront nommés à vie par le pape. — Le roi de Sardaigne se prépare à aller en armes au secours des Milanais.

A Berlin, le 15 mars, le peuple a combattu chaudement contre les troupes, qu'il massait du haut des toits et à l'abri de barricades. Les troupes tiraient à mitraille, il y eut un grand carnage; le tocsin sonna de toutes parts. La terreur était générale, surtout parmi les femmes de la ville. Le lendemain le Roi proclamait une amnistie complète, et changeait de ministres par le moyen d'un compromis. Il proposait d'oublier et de pardonner tout, et espérait que le peuple ferait de même. Celui-ci paraissait satisfait; il amassa les corps des morts, et les emporta en passant devant le palais, et chantant "vive Jésus mon Sauveur!" Le Roi parut et s'adressa à la foule. La paix était rétablie. C'est le 11 mars, que les habitants de Cracovie ont proclamé la république. Quinze mille citoyens étaient sous les armes. Le 10, le gouverneur de la ville avait été forcé de libérer 400 prisonniers politiques.

COLONISATION.

Dans notre feuille de vendredi, nous disions que tout le monde doit approuver le but de l'Association tel qu'exprimé par le premier article de ses règlements: "Etablissements Canadiens des Townships." Ce but, nous l'avons dit, est éminemment patriotique, éminemment philanthropique, éminemment humanitaire. Car il s'agit d'ouvrir les terres incultes du Canada; il s'agit d'en faire jaillir des sources de richesses immenses; il s'agit d'augmenter nos ressources agricoles et manufacturières, et par là même nos ressources commerciales; il s'agit de conserver au pays une population paisible, industrieuse et religieuse; il s'agit enfin de rappeler de la terre d'exil des habitants de notre pays, qui vont prodiguer à l'étranger les ressources de leur intelligence et de leur savoir faire, tandis que le Canada renferme des terres immenses à défricher et à peupler. Ce but ne peut manquer de rencontrer l'approbation de tous les habitants du pays. Aussi depuis mercredi toute la presse réformatrice se déclare-t-elle en faveur d'une Association ayant le but que nous venons d'expliquer. Pour nous, nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui à ce sujet, vu que l'Avenir de samedi promet de "dire un mot aux Melanges et à la Revue sur leurs réflexions d'hier (le 7), sur l'Assemblée de mercredi." Nous ne savons ce que l'Avenir a intention de nous dire, voilà pourquoi nous allons attendre son mot. Toutefois nous ne pouvons laisser passer sous silence le passage suivant d'un petit article du même journal au sujet de la même assemblée: "Nous n'avons qu'à regretter, dit-il, que des circonstances exceptionnelles, nous voulons le croire, aient forcé M. Morin (l'hon. A. N. Morin) à envoyer, pendant l'Assemblée même, des excuses sur ce qu'il ne pouvait se laisser porter comme candidat à la vice-présidence qu'il avait d'abord acceptée. La plus belle œuvre nationale, qui ait jamais été commencée dans le pays, se trouve privée d'un grand appui, en n'ayant pas à sa tête un homme du talent et de la position de M. Morin." M. le rédacteur de l'Avenir, paraissant connaître jusqu'à un certain point (au moins) les circonstances qui ont forcé l'hon. M. Morin à n'assister pas à l'Assemblée et à ne se laisser pas porter candidat à la vice-présidence, n'avait, ce semble, dans cette occasion, que deux partis à prendre. Ou il devait garder le silence sur le fait qu'il signale, ou en homme impartial il devait faire connaître les circonstances exceptionnelles qui ont privé l'Association d'un homme du talent et de la position de M. Morin. Au lieu de cela, notre confrère nous dit bien qu'il y a des circonstances qui ont retenu l'hon. M. Morin, mais il ajoute qu'il veut bien croire que ces circonstances étaient exceptionnelles. Ceci porte en soi une espèce de blâme ou quelque chose d'approchant. Nous sommes cependant bien convaincu que l'Avenir ne pouvait pas avoir et n'avait pas l'intention de porter une quasi-censure sur la conduite de l'hon. A. N. Morin en cette occasion; car nous aimons à croire que notre confrère ne désire en ceci que le bien du pays, et que c'est ce désir qui l'a porté à regretter, de la manière dont il le fait, l'absence de l'hon. A. N. Morin. D'ailleurs la conduite antérieure de M. Morin est là pour parler en sa faveur; une vie toute de patriotisme, de désintéressement et de services signalés doit le mettre à l'abri même d'un soupçon injurieux; voilà encore pourquoi notre confrère de l'Avenir ne pouvait avoir l'intention de censurer un homme comme M. Morin. Aussi n'hésitions-nous pas à croire que l'Avenir ne se refusera pas à faire connaître quellessont ces circonstances où se trouvait M. Morin, ou au moins à déclarer que ces circonstances étaient de nature à faire prendre à M. Morin la détermination à laquelle il en est venu. L'Avenir est en état de nous donner ces informations; il ne s'y refusera pas.

ART CANADIEN.

Il vient d'être exposé dans l'église cathédrale de Montréal (église St. Jacques), en bois, de grandeur naturelle, et qui frappe par la régularité de son exécution. Ce crucifix est l'œuvre de M. C. Dauphin, un artiste canadien, qui depuis quelque temps travaillait dans l'obscurité et le silence, convaincu sans doute que tôt ou tard le talent doit briller et se faire connaître. Aussi, à force d'efforts et de persévérance, le public vient enfin de reconnaître en lui un artiste capable de faire honneur au pays, s'il est aidé et protégé. M. Dauphin peut déjà espérer; car la foule nombreuse, qui se presse pour admirer son travail, tout en allant méditer en ce saint temps la passion du sauveur et prier au pied de la croix, est un témoignage public et un hommage rendu à l'artiste canadien qui, par ses seules ressources et son seul travail, est parvenu à se distinguer à ce point. M. Dauphin mérite encore l'encouragement de ses concitoyens, parce que ses travaux sont dans un but religieux, et que toujours celui qui puise dans la religion ses premières inspirations doit s'attacher à la protection des populations religieuses. Cela n'empêche pas M. Dauphin d'exécuter des ouvrages dans le genre profane; au contraire, cela le prépare mieux aux œuvres qu'il nous réserve, et est une garantie de la qualité et du sujet de ses futurs travaux. — Au bas du crucifix se trouve un tronc, où les visiteurs ne manquent pas de déposer leurs offrandes, qui doivent servir à récompenser les labours de notre nouveau statuaire.

Nous apprenons avec un vif plaisir que les citoyens du faubourg de Québec, et ceux des côtes St. Louis, Ste. Catherine et des Tanneries des Béliers viennent de demander à S. G. Mgr. de Montréal de leur accorder des églises ou chapelles dans ces deux localités. S. G. a accueilli cette demande avec la plus grande satisfaction, et a accordé la permission demandée. Nous nous réjouissons bien vivement de cette démarche de la part d'une partie des citoyens de Montréal, et nous ne doutons nullement que ce pieux projet ne rencontre l'approbation et l'appui effectif de toute notre population. Car il faut le dire, cette belle entreprise n'est pas uniquement propre à faire prospérer davantage la religion catholique en cette ville; elle servira encore et grandement à l'accroissement de la population, à l'extension de la ville et à l'augmentation de ses richesses. Nous savons en effet qu'il n'y a rien de tel qu'une église pour consolider la religion au sein du peuple. Car cette église est un centre auquel se rendent les populations, où elles s'assemblent pour implorer la protection et la clémence divine, où elles viennent entendre la voix de Dieu par le moyen de ses ministres, et où elles reçoivent les enseignements invariables de l'Eglise. Elles sortent du temple plus fermes dans la foi, plus fortes pour repousser les insinuations mensongères et les attaques de toutes sortes que leur font leurs adversaires en religion. Elles emportent avec elles le souvenir des augustes cérémonies de notre religion et des obligations auxquelles elle soumet tous ses membres, et dans le sein de la famille et de la société en général, ces populations religieuses contribuent puissamment à donner aux hommes une connaissance certaine des dogmes et des enseignements de cette religion que l'on n'attaque que parce qu'on ne la connaît pas. Mais ne considérant cette entreprise que sous le rapport matériel, il n'est personne qui ne puisse convenir du bien immense qu'elle doit produire pour l'augmentation de la population et l'extension de la ville de Montréal. C'est un fait reconnu par tout le monde que là où l'on élève un clocher, là est un centre de population. Si quelqu'un en doutait, nous lui dirions de parcourir notre pays, et puis de nous répondre; il dirait finalement comme tous les autres que c'est vrai. Ainsi donc si l'on construit une Eglise vers la rue Visitation et une autre à Mile-End, on ne peut douter que cela n'ait dans cette direction une population dense et laborieuse, et ne contribue beaucoup à étendre de ces côtés les limites de la ville, à augmenter le nombre de ses habitations, et par là même la somme de ses richesses et de ses revenus.

Où, nous apprenons et tout le monde l'apprendra avec joie que monsieur P. Beaudry vient de faire don d'un magnifique terrain dans le faubourg de Québec pour y construire une Eglise, et que P. Beaubien, écriv. M. P. P., a fait aussi une gratification de terrain qui doit être l'emplacement d'une Eglise pour les habitants des côtes St. Louis, Ste. Catherine et des Tanneries des Béliers. Ce sont là des dons généreux et d'une idée ne peut naître que dans des cœurs vraiment charitables et religieux. Ce sont aussi là des exemples des plus précieux; car en nous montrant ce que deux citoyens de Montréal ont fait si généreusement, ils nous font comprendre que cette ville entend conserver sa réputation de charité inépuisable, et nous assure d'avance qu'ils ne de meureront pas sans de nombreux imitateurs.

Dimanche Mgr. de Montréal et M. O'Reilly, missionnaire de Sherbrooke, ont parlé, à l'Assemblée de l'Archiconfrérie, de la colonisation des Townships par des Canadiens. Sa Grandeur a fait voir ainsi que M. O'Reilly combien le peuple catholique du pays doit avoir à cœur l'établissement des Canadiens dans les Townships; car par là il rendra non seulement un service à la patrie, en conservant dans son sein des enfants industrieux et vigoureux, capables de lui faire honneur et de développer ses ressources de toutes sortes; mais encore il rendra par là un grand service à sa religion, en retenant au pays des milliers de ses membres qui vont aux Etats-Unis y perdre le plus précieux des biens, la foi catholique; il lui rendra un service, car en conservant au Canada une population religieuse, il contribuera à étendre la connaissance de la religion catholique. À augmenter les membres de cette religion, et à lui ménager un plus grand nombre de défenseurs. — L'Eglise était aussi remplie de fidèles qui est possible qu'elle, le soit, et la foule en dehors était immense. (Communiqué.)

RETRAITE, ETC. — Nous apprenons par un de nos correspondants que M. Perrault, curé de St. Philomène, a prêché à Ste. Martine une retraite de huit jours qui a produit les plus heureux résultats. Il y a été de plus chanté un service des plus solennels pour le repos de l'âme de feu Mgr. Fower, le regreté évêque de Toronto. M. Perrault a vu à cette occasion rappeler avec grand succès au souvenir des paroissiens les actes et les vertus du digne évêque.

2,000 suffrages. L'assemblée nationale constituante se composera de 900 membres.

On nous promet un règlement pour l'exécution de ce décret, et vraiment ce ne serait pas chose superflue; car au premier coup d'œil rien ne semble plus inexécutable. On s'explique difficilement comment d'une pareille élection il pourra sortir une assemblée qui représente réellement la majorité du peuple. Un pouvoir dictatorial, qui voudrait se perpétuer en faisant appel des élections impossibles, ou en frappant à l'avance de discrédit et d'impuissance l'assemblée qui en sortira, n'eût pas mieux fait. *Courrier de l'Europe.*

— Le clergé du diocèse d'Albi vient de perdre M. l'abbé de Perrin-Brassac, chanoine et vicaire-général, mort, le 10 février au château de Montpinier, à l'âge de 89 ans.

SUISSE. — Neuchâtel, 2 mars 1848. — La révolution, que les patriotes de ce canton prévoyaient depuis longtemps, comme un résultat inévitable des mesures impolitiques du gouvernement prussien dans ces derniers mois, a éclaté hier à Neuchâtel. Douze à quinze cents hommes sont entrés, le 1er mars, vers les six heures du soir dans notre ville; c'étaient des patriotes de la Chaux-de-Fonds. Ils ont fait leur entrée dans l'ordre le plus parfait, sans aucune effusion de sang. La population de la ville les a reçus aux cris: Vive la Suisse! Vive la République! Vive la confédération! Le gouvernement, dans un moment si critique, s'est trouvé sans appui; les différentes populations du canton, sur le fanatisme desquelles il comptait, n'ont pas répondu à son appel. Un gouvernement provisoire, composé des hommes les plus influents et les plus honorables, a été institué aujourd'hui. Deux commissaires fédéraux, délégués par le vort, M. M. Schmeider, de Nidau, conseiller d'Etat, et le vice-président de la diète, Nigg, juge d'appel, viennent d'arriver à Neuchâtel, et sont expressément de reconnaître le gouvernement provisoire.

ESPAGNE. — On lit dans la correspondance de Madrid du 1er mars:

"La reine, très affectée par la situation où se trouve sa sœur, Mme la duchesse de Montpensier, a ordonné l'ajournement du bal paré qui devait avoir lieu jeudi."

"On dit que M. le duc d'Almadra est parti de Madrid pour la France dans le but de proposer à l'infante de rentrer en Espagne, ou de prendre ses ordres à cet égard. Le duc a reçu, dit-on, cette mission de la reine et du gouvernement."

"Le duc est parti avec deux aides-de-camp pour se mettre à la disposition de l'infante Maria-Luisa-Fernanda, et l'accompagner de la frontière à Madrid. Si Mme la duchesse de Montpensier n'est pas à Bayonne, M. d'Almadra doit aller chercher, et réclamer la protection de la République française en faveur de la sœur de la reine d'Espagne."

— A Munich le roi, après avoir reçu une députation des bourgeois et des étudiants, a renvoyé M. Berks, ministre de l'intérieur, et a remplacé par M. de Volz, et a fait annoncer par M. de Vallerstein que la chambre actuelle allait être dissoute et que la nouvelle chambre serait convoquée pour le 3 mai.

Un journal annonce, en outre, que le roi de Bavière s'est empressé de reconnaître officiellement la République française.

Le duc de Nassau, à son tour, a signé les concessions faites en son absence par sa mère.

Le sénat de Francfort a également accordé toutes les demandes de la bourgeoisie.

Mêmes concessions dans le grand-duché de Darmstadt. Partout la presse devient libre, partout les souverains promettent l'armement du peuple et le jury.

— On écrit de Dusseldorf, le 2 mars.

"Ce matin, les soldats en semestre ont été rappelés. Toutes les troupes ont reçu ordre de se tenir prêtes à se mettre en marche. La plus grande activité règne dans les casernes et dans les arsenaux. L'ordre de l'appel de la réserve de guerre n'est pas encore arrivé. A Cologne, la réserve est déjà appelée sous les drapeaux."

D'après une lettre de Berlin, du 29 février, publiée par le Journal des postes de Francfort, l'ordre a été donné de mettre le Rhin sur le pied de guerre. On croit que des régiments partiront déjà demain d'ici pour les provinces occidentales. On croit que 20,000 hommes partiront pour le chemin de fer pour Cologne. Il règne une grande activité au ministère de la guerre. On parle d'appeler la landwehr sous les armes.

EGYPTE. — Méhémet-Ali, parti d'Alexandrie le 14 février pour se rendre à Naples, par le conseil des médecins, s'est trouvé si malade en route, que le paquebot français l'Alexandre, à bord duquel il avait pris passage, a été forcé de le mettre à terre au lazaret de Malte, où, d'après les nouvelles du 25, il se trouvait à son lit de mort.

Par décision du gouvernement provisoire, tous les biens du domaine privé et les biens particuliers des princes et des princesses de l'ancienne famille royale sont provisoirement mis sous le séquestre.

PRUSSE. — La seconde église catholique en voie de construction, à Berlin, vient de recevoir du roi une allocation de 70,000 écus de Prusse (environ 260,000 fr.), et le roi a même temps autorisé dans tous ses Etats une quête dont le produit sera affecté à cette construction, qui devra être poussée avec la plus grande activité.

NOUVELLE EGLISE. — On écrit de Berlin, le 20 février:

"Le roi a assigné 70,000 thalers pour la construction d'une nouvelle église catholique, destinée en même temps pour les troupes de la garnison. Le plan composé par M. Solier, conseiller supérieur au département des travaux publics, n'a pas encore obtenu l'approbation du roi. S. M. a permis de faire une collecte dans toute la monarchie pour suppléer à ce qui manque à la somme nécessaire."

Les intestins du Rév. Thomas Maguire ont été envoyés pour être analysés, au Dr. Brady, *Gardiner Street*; cet éminent professeur de jurisprudence médicale, d'après l'examen de l'estomac, a certifié qu'il ne restait plus aucun doute que cet homme illustre — un des ornemens les plus brillants de l'Eglise. — Un des plus purs amis de la patrie et de ses plus dévoués serviteurs est tombé avant le temps sous la main d'un vil et lâche assassin. On a trouvé une suffisante quantité d'arsenic dans son estomac; et le Dr. Brady a donné les informations nécessaires aux magistrats de la police. Le rapport dit, "que le Dr. Brady a trouvé, dans l'estomac du défunt gentilhomme, une certaine quantité de poison, qu'il ne peut estimer, à cause de ce qui en a été absorbé dans le système; mais quoique cela il y en avait assez pour causer la mort." L'estomac a été envoyé avec le certificat au coronar du comté de Leitrim, qui fera à ce qu'on dit une enquête, et enverra dans la prison les personnes qui seront suspectées de ce meurtre. Il y a plusieurs personnes sur lesquelles portent les soupçons; mais trois entr'autres paraissent plus impliquées dans cette détestable affaire. Les assises de Leitrim feront connaître l'horreur de cet infâme complot.

Traduit du *Tablet* pour les *Melanges Religieux*.

Nous transcrivons du Courrier des Etats-Unis, la dernière partie des "Adieux" de M. Frédéric Gaillardet. Nos lecteurs y verront la route que se propose de suivre M. Gaillardet; et ne manqueront pas sans doute de regretter avec toute la presse d'Amérique de perdre un publiciste aussi distingué. Nous devons cependant nous consoler; car celui, qui en Amérique, a toujours pris la défense des Français et des Américains, ne pourra que continuer de l'autre côté des mers une tâche aussi belle et aussi digne de lui.

NOS ADIEUX.

Depuis que nous sommes aux Etats-Unis, nous nous étions donné pour double mission d'y faire connaître, sous leur vrai jour, la France aux Américains, et l'Amérique aux Français. Cette mission, nous la continuerons à Paris comme à New-York, en renversant seulement les termes. Les événements gigantesques dont notre patrie vient d'être le théâtre demandent à être exposés avec franchise, et dans toute leur grandeur, aux yeux de l'étranger. Il est nécessaire qu'une plume impartiale retracer avec vérité les phases diverses de la transformation politique et sociale que l'Europe entière est appelée à subir.

Il n'est pas moins nécessaire peut-être que la France puisse connaître les institutions, le caractère, les tendances de cette Union américaine, qui est appelée à lui servir, de modèle et de guide dans la voie de la liberté. Si le monde entier peut apprendre de la France comment on fait franchir un siècle en un jour au cadran de la civilisation, le monde entier ne peut apprendre que des Etats-Unis par quelles vertus civiques les conquêtes du courage sont conservées et étendues. La France et l'Union américaine, les deux grandes républiques modernes, sont devenues les deux pôles du monde moral. Sur l'une le soleil se lève, sur l'autre il se couche; elles sont désormais l'Orient et l'Occident de l'humanité. C'est vers ces deux pôles cardinaux qu'on se tournera l'aiguille de toute boussole, au milieu des tempêtes que va subir la nébuleuse des vieilles sociétés. Ces sociétés sont devenues aujourd'hui, sans exception, un océan agité, dont l'œil de Dieu sonde exclusivement les abîmes. Au milieu de cette mer troublée, l'Amérique seule est un rivage. C'est en suivant le sillage de son histoire que l'Europe arrivera comme elle au port, et, dans ce port, le premier navire, nous l'espérons bien, portera sur ces couleurs le nom de France. La providence ne laissera pas plus se briser sur les écueils de l'anarchie que sur ces deux coalitions ennemies, ce grand empire, que Grotius appelait, il y a trois siècles déjà, "le plus beau royaume après celui du ciel," et que Shakespeare saluait prophétiquement, dès la même époque, comme "le véritable soldat de Dieu." La sagesse américaine est le phare qui doit sauver la France de plus d'un rescif, et nos mains s'efforceront, autant que le permettra notre faiblesse, de faire briller à ses yeux ce fanal protecteur.

Tel est le double but auquel nous nous proposons de consacrer nos loisirs. Français par la naissance, et idolâtre de notre patrie autant qu'aucun fils puisse l'être de sa mère, nous cherchons à la faire comprendre et aimer de l'Amérique. Américain par le souvenir et la gratitude, nous chercherons à faire connaître en France les sages errements qui ont ouvert un si glorieux présent et préparent un si magnifique avenir au jeune pays qui a été pendant dix ans notre patrie adoptive. Divisant notre culte et nos affections entre les deux contrées qui se sont partagé notre vie, nous tâcherons ainsi d'acquiescer notre dette filiale envers l'une, notre dette fraternelle envers l'autre. Ajoutons que si nous emportons d'ici, à jamais vivace, le souvenir de la bienveillance et de l'attachement dont nous avons reçu tant de preuves de la part de nos confrères, de nos compatriotes et de nos lecteurs de toutes nations, nous y laissons en partant celui des injures qui nous ont été faites. L'envie et l'inimitié sont les conséquences normales de toute magistrature publique. Elles sont surtout une condition fatale du journalisme, église militante dont les couronnes sont toujours niées d'épines. Nous ne croyons jamais avoir provoqué ces inimitiés, jamais avoir pris l'initiative de l'attaque contre personne. Si nous avons repoussé vivement celle qui était dirigée contre nous, si nous avons ressenti profondément l'injure et répondu à un coup porté par un coup plus fort, le droit naturel aussi bien que le droit civil nous servent d'excuse. Notre plume était notre épée, notre seule arme offensive, et c'est à elle que nous avons dû demander protection. Mais en déposant aujourd'hui cette épée, nous déposons avec elle jusqu'au souvenir de nos luttes passées. Retré dans la vie privée, nous laissons sur le seuil nos sandales de journaliste et la poussière de notre vie publique. Nous ne serions point porté à cet oubli par notre nature à laquelle la haine a toujours pesé douloureusement, que nous devrions puiser cet enseignement dans les magnifiques leçons de charité et de magnanimité que vient de donner au monde l'ére nouvelle ouverte sur la France. De ces belles leçons nous ne citerons qu'une. Un homme dans le frère était tombé sous les balles des gardes municipaux à l'attaque du Palais-Royal, s'écriait avec rage: On a tué mon frère, il faut que je tue quelqu'un.—Si tu tuas quelqu'un, répond un garde national, ce sera ton frère aussi. Ce mot sublime a ému tout sentiment de colère et de ven, geance. Pour notre part, nous voulons le rappeler, et à tout homme qui viendra jamais frapper à notre porte, en disant Français ou Américain; à tout homme qui nous présentera une main amie, notre porte et notre main seront ouvertes avec bonheur, car en lui, nous aussi, nous ne verrons qu'un frère.

F. GAILLARDET.

DES FAITS A CITER.—George E. Cartier, écrivain, a fait paraître dans la Minerve d'hier soir son adresse de remerciements aux électeurs du comté de Verchères. Comme il le dit le meilleur esprit possible a régné dans tout le cours de la conteste; de plus on lui a témoigné (à M. Cartier) combien son élection était populaire; car on l'a accompagné à son retour jusqu'aux limites du comté et cela par députations de 100 et 150 cavaliers de chaque paroisse. Mais ce qui fait encore davantage l'éloge de ce beau et patriotique comté, ce sont les faits suivants que nous extrayons de l'adresse de M. Cartier; ils disent plus que des volumes en faveur de notre peuple.

"A défaut de terminer, il me faut mentionner une des heureuses étuses qui a dû contribuer à dégager la conteste électorale, des excès et de la mise en jeu des mauvaises passions qui ordinairement accompagnent les élections contestées. Cette cause est la tempérance observée et pratiquée généralement par les citoyens du comté de Verchères. Je ne puis m'empêcher de signaler un fait qui a eu lieu à Varennes qui est la paroisse la plus considérable du comté, et dont les habitants sont presque tous membres de la société de tempérance. Durant les jours fixés pour la votation, le village de Varennes a réuni par chaque jour plus de quatre cents personnes venues à la plupart d'une distance assez considérable pour enregistrer leurs votes, et pas une seule n'a fait usage de liqueurs spiritueuses. Et durant les jours de votation il y a eu telle absence d'excitations et d'excès, qu'un grand nombre d'électeurs dont la résidence est éloignée du village ont profité de leur présence dans le village pour s'acquiescer de leur devoir Pascal. C'est un nouveau trait de mœurs électorales que

de voir ainsi un électeur remplir en même temps son devoir de chrétien, et de citoyen, et je suis bien aise de le faire connaître parce qu'il honore le comté et la paroisse où il a eu lieu, et parce qu'il est de nature à encourager les zélés dévoués de la cause de la tempérance.

LE MORNING COURIER.—L'assemblée de mercredi pour la colonisation des town-ships a fourni au Morning Courier une nouvelle occasion de faire connaître son ignorance de tout ce qui a rapport à la religion catholique, et en même temps de faire une sortie indécente contre le clergé catholique. Nous n'entreprendons pas de discussion avec le Morning Courier, car nous ne croyons pas qu'un homme qui se respecte un peu puisse répondre par des injures. Or, il est bien clair que c'est là le seul moyen de répondre au Courier, puisque c'est celui qu'il emploie toujours lui-même. Dans tous les cas, qu'il soit bien certain qu'il n'y a de supercherie de prêtres (Priestcraft) nulle part ailleurs que dans sa seule et féconde imagination.

NOUVELLE BANQUE A QUÉBEC.—Le Journal de Québec nous apprend qu'il vient de se former dans cette ville une "caisse d'économie," qui est une institution dans le genre des banques d'épargne. Cette belle entreprise vient d'être commencée par les cinq conférences de St-Vincent-de-Paul de St. Roch. Nous nous réjouissons avec notre confrère de Québec de la formation d'un pareil établissement. Cela contribuera puissamment à faire économiser à l'artisan ces quelques chelins chaque semaine et chaque mois; chelins qui réunis finissent par former des sommes très considérables, et dont l'artisan plus que tout autre apprécie toute la valeur dans les moments de maladie ou de malheur. Nous répétons avec notre confrère de Québec:

"Espérons que sous peu le succès de cette nouvelle institution la placera dans la nécessité de demander une charte à la législature. Pour notre part, nous applaudissons à cette œuvre, qui a pour source la charité fille de Dieu, lorsqu'il a dit: "Tu aimeras ton prochain comme toi-même pour l'amour de moi;" à cette œuvre de régénération morale et matérielle. L'aisance, produite par l'industrie et l'économie, aide puissamment à moraliser l'homme et à créer chez lui des idées d'ordre et de société. Nous apprenons avec un plaisir non moins grand que M. le curé de Saint-Roch a invité du haut de la chaire ses paroissiens à placer des épargnes dans la nouvelle Banque. C'est du haut de la chaire que doit partir l'encouragement, parce que la voix qui part de là est plus puissante, et ensuite parce que les Banques d'Épargne sont des leviers puissants pour élever l'homme et le tenir dans les limites de la morale."

FAITS DIVERS.

TEMPS.—Nous sommes comme en été. Le temps est des plus chauds, les oiseaux se font entendre dans les jardins de la ville, et l'on commence à labourer aux environs. La poussière nous aveugle déjà.—L'hiver n'a duré à Montréal (cette année) qu'un peu plus de trois mois!

ASSEMBLÉES.—Ce soir, demain soir et jeudi, il y aura à 7 1/2 heures du soir, au marché Bonsecours, des assemblées publiques pour l'organisation des comités, (ce soir) de la partie de la ville comprise entre les rues St. Denis et McGill, (demain) de celle entre la rue St. Denis et l'extrémité du faubourg Québec, et (jeudi) de celle entre la rue McGill et l'extrémité des faubourgs St. Antoine, Ste. Anne, et des Récollets.

ACCIDENT.—Samedi, vers 4 1/2 heures P. M., un jeune homme du nom de McDermot s'est noyé en face de la Douane, avec le cheval qu'il montait. M. L. N. Travers, de la Douane, a tenté à plusieurs reprises de le sauver, en plongeant dans l'eau glacée, mais tout a été inutile.

LE PRINCE ALBERT.—Ce bateau à vapeur a, dit-on, été mis à flot hier; il doit reprendre jeudi ou vendredi ses voyages entre cette ville et Laprairie.

NAVIGATION.—Samedi, il est arrivé à St. Jean un steamer qui en est reparti immédiatement et y est retourné hier matin. Il a dû se remettre en route ce matin pour se rendre à Whitehall.

INCENDIE.—Nous voyons par le Herald que, le 2 courant, il y a eu à St. Jean un incendie qui a détruit la maison de madame Watson ainsi que toutes les dépendances. M. J. Luc-kin y a perdu 7 chevaux avec plusieurs voitures, etc.; il n'avait rien d'assuré.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient, entre autres nominations, les suivantes: Inspecteur du revenu pour la seconde division du district de Montréal, Mathew Ryan, écrivain; Sheriff du district de l'Est, Donald Aeneas MacDonald, écrivain.

LA GAZETTE DE QUÉBEC.—La Québec Gazette annonce qu'à compter du premier jour de mai prochain, elle sortira tous les jours durant l'été, excepté les dimanches et jours de fête.

PRISON DE QUÉBEC.—Nous voyons par la Gazette de Québec qu'il y a eu à la prison de Québec, le 1er avril, 105 prisonniers, dont 48 sont des femmes.

BATEAU-A-VAPEUR.—Le Mercury de Québec dit que le Montréal sera commandé par M. J. V. Armstrong, le Québec par M. C. L. Armstrong, le John Munn par M. Richardson et le Québec par M. J. Rudolf.

LAC ST. PIERRE.—On rapporte que le lac St. Pierre est maintenant libre de glace; on peut donc attendre un bateau de Québec à la fin de la semaine.

NOUVEAU STEAMER.—Le steamer Iron Duke, qui doit voyager entre Laprairie et cette ville, a dû être lancé à Sorel samedi dernier.

SYMPATHIE POUR L'IRLANDE.—Nous apprenons par nos échanges de Québec qu'il doit se tenir ce soir dans cette dernière ville une assemblée pour montrer la sympathie des Irlandais du Canada pour leurs malheureux frères d'Irlande. Il paraît que les Canadiens-français et les autres citoyens de Québec de toutes origines doivent aussi prendre part à cette grande manifestation.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION A QUÉBEC.—La société de discussion de Québec vient de faire son élection pour le semestre courant; en voici le résultat: Président, Ls. Prévost, écrivain; N. P.; Vice-Président, F. X. Paradis, écrivain; Secrétaire, M. J. B. Matel; Assistant-Secrétaire, M. S. J. Lavoie; Trésorier, Chs. Dion, écrivain. (Ces détails nous sont fournis par le Journal de Québec.)

M. BLAKE, M. P. P.—Nous avons omis de mentionner l'arrivée de M. Blake, de son voyage en Europe. Ce monsieur est parvenu à Toronto le 31 mars, et on le dit dans un état de santé assez satisfaisant.

NOUVEAU BRUNSWICK.—La législature du Nouveau Brunswick a été prorogée le 30 mars par le gouverneur Sir W. Colebrooke, qui s'en retourne en Angleterre, et est remplacé par Sir Edmund Head. Le nouveau gouverneur était arrivé à Halifax.

BYTOWN.—Les élections municipales ont eu lieu; J. B. Lewis, écrivain, est élu maire, dit la Gazette de Bytown.

LAC ONTARIO.—L'Argus de Kingston dit que la navigation sur le lac Ontario est partout ouverte.

PASSAGE.—Le prix du passage d'Albany à New-York est en ce moment de trente sous!

EMPRISONNEMENT.—Le 30 du mois dernier, le sénat des E. U., après une séance secrète de 5 heures, a fait emprisonner M. Nugent, un des correspondants du New-York Herald, parce qu'il refuse de nommer la personne qui lui a fourni une copie du traité de paix publié dans le Herald de New-York.

FEU J. J. ASTOR.—Les exécuteurs testamentaires de ce fameux millionnaire sont: MM. W. B. Astor; J. J. Astor, écrivain; Daniel Lord, écrivain; J. G. King et Washington Irving.

UN VÉTÉRAN.—Un des Vétérans de la révolution, le colonel Nicolas Van Rensselaer est décédé ces jours derniers à Alboung à l'âge de 94 ans. Il était présent à l'attaque de Québec sous Montgomery ainsi qu'à la bataille de Tinconderoga.

DOMMAGES.—Vendredi dernier, un jury de Philadelphie a rendu un verdict qui condamne un citoyen de cette dernière ville à payer une somme de dix mille piastres, à une demoiselle de Philadelphie, pour avoir manqué envers elle à une promesse de mariage!

HONNEUR AMÉRICAIN.—Un journal des E. U. raconte le passage suivant, nous dit le Pilot de sangli; "Nous apprenons par la Caledonia que le 15 mars la reine d'Angleterre a eu l'honneur de dîner avec la dame de notre ministre, madame Bancroft, à la cour de St. James."

ENCORE DES CONVERSIONS.—Nous apprenons avec plaisir que grand nombre de conversions au catholicisme ont constamment lieu aux Etats-Unis et notamment à St. Alban's; plus de dix-huit personnes de la meilleure société de cette ville, sont entrées dans la communion de l'Eglise, depuis les quelques mois que le Révd. M. Hamilton desservait cette place; c'est là aussi que réside M. Noite ci-devant ministre du lieu, et dont l'exemple et les talents font grandement honneur à la religion catholique.

UN EVÊQUE.—Le très révérend Feeny, de Ballina (Grande Bretagne), vient de recevoir de Rome des lettres apostoliques, par lesquelles il est nommé évêque de Killala.

CONVERSION.—Le 5, Mgr Wiseman a reçu dans le sein de l'Eglise catholique un ministre protestant, R. C. Thomas, écrivain, de Brandeston, comté de Norfolk.

AMBADEUR.—Lord Cowley vient d'être nommé ministre plénipotentiaire de l'Angleterre auprès de la confédération suisse.

CONVERSION A MALTE.—Madame E. Baker, fille de M. E. Goodenough, éditeur du Malta Mail, vient d'abjurer le protestantisme et d'embrasser la foi catholique. Son grand-père est l'archidiacre Goodenough, prêtre de Bath.

NOUVEAU JOURNAL.—L'abbé La mennais vient de faire paraître un nouveau journal à Paris, c'est "Le Peuple constituant."

UN CONTRASTE.—"Charles X avait les yeux pleins de larmes en touchant le sol de la Grande-Bretagne; Louis-Philippe, en abordant en Angleterre, s'est écrié: "Grâce à Dieu! me voici enfin sur la terre anglaise!" Ce mot résume admirablement le système politique suivi depuis 1830. Comme il aimait la France, ce roi exilé!"

Jendi 23 février, le poste du marché Saint-Jean était occupé par une compagnie du 7e léger, que commandait le capitaine adjudant-major Urtebize, décoré de juillet, sous-lieutenant en 1830 aux volontaires des trois jours. Un groupe du peuple conduit par des étudiants s'avancait pour attaquer le piquet. Le brave Urtebize, le voyant venir, dit à ses hommes: "Non-seulement vous ne tirerez pas, mais vous allez donner vos armes à vos frères qui viennent là-bas." Un garde municipal, posté à quelque pas, court aussitôt à lui et lui brûle la cervelle. Le piquet venge son capitaine en exécutant sur-le-champ le garde municipal. Puis il va au-devant des étudiants la crosse en bas, et leur donne ses armes en disant: "Prenez, le capitaine, en mourant, nous a ordonné de vous les remettre."

DE L'OUVRAGE.—Les compagnies de chemins de fer ont repris en Angleterre les travaux qu'elles avaient abandonnés à la fin de l'année. Dans le mois de décembre, l'argent ainsi gagné a été de £2,358,670, et dans le mois de janvier, il a été de £467,7065.

M. Lafontaine a prononcé, le jour de sa réélection, c'est à dire le 28 mars, un discours plein de sens et d'appui; on doit comprendre ce que ses paroles ont de portée quand ce sont celles du chef de l'administration. M. Lafontaine a promis l'élargissement de la représentation, sans indiquer les bases de cette future réforme. Pour notre part, nous sommes convaincu que la mesure promise sera libérale et voyante tout à la fois. Nous répudierions une administration dite libérale qui se refusait à des réformes raisonnables et profitables au bien-être et à la liberté populaire; mais nous ne serons pas de ceux qui voudront "tout ou rien": on sait où nous a conduits cette doctrine exagérée. Nous ne voulons pas être plus sévères envers des amis qui ont intérêt à vouloir pour le pays le plus de justice et le plus de liberté possibles, que nous le serions envers des ennemis: c'est pourtant ce qu'on a déjà fait quelque part. Journal de Québec.

On nous communique une lettre de Milwaukee, dans le Wisconsin. Elle renferme des nouvelles de plusieurs personnes de Québec qui y sont établies, et, entre autres, d'un M. J. Lapointe qui emploie 16 Canadiens dans une boutique où il manufacture des portes et des jalousses. Un autre, dit nom de Hamel, surveille la construction de bâtiments et fait de bonnes affaires. La même lettre mentionne une le Wisconsin, qui est un territoire américain depuis 12 ans, sera prochainement érigé en Etat. Un télégraphe électrique est établi entre Milwaukee et la cité de Michigan. La ligne sera bientôt en jonction avec celle de Buffalo, et pourra, par conséquent, communiquer avec Québec, New-York, la Nouvelle-Orléans, etc. Canadian.

Nous voyons avec plaisir par une lettre de M. Et Parent assist. sect. provincial, à M. Chabot, l'un des représentants de la cité, que le gouvernement a décidé que le reste des débetures accordées aux incendies de Québec leur serait transmis en mandats de £10. Cette mesure, qui permettra de négocier facilement ces valeurs, satisfait enfin aux vœux des malheureux propriétaires, si longtemps et si injustement négligés par la précédente administration. Canadian.

PREMIER ARRIVAGE.—La goélette appartenant à M. Abraham Demeule est arrivée hier au soir le 6 courant, venant de la Malbaie, avec une cargaison de bardeaux. Elle n'a rencontré de glace, dans son voyage, que près de l'île d'Orléans. Canadian.

Nous accusons réception du "Sommaire des procédés" et du "Second rapport sur les chemins de fer et les lignes de télégraphie." CANADIAN.

Voir sur la dernière page le Rapport de la Banque d'Épargne.

NAISSANCES.—En cette ville, le 9, la dame de M. L. Châpit a mis au monde une fille. A. Plattsburgh, N. Y., le 27 mars, la Dame de M. François Danis, marchand, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.—A Montréal, le 7, Maria, enfant de J. Jordan, écrivain, à 3 ans. En cette ville, le 9, Dame Eulalie-Anathalie Prévost, épouse de M. H. L. Sharing, à 20 ans. En cette ville, le 10, à 3 ans, Flavien-Ferdinand, enfant de M. Olivier Vallorand. A Lanormie, le 5, Charles, enfant de A. Bostwick, écrivain, à 11 ans. A Milwaukee, Wisconsin, le 8 février, Mr. Charles Lévesque, charron, ci-devant de Québec. Le 5, à l'âge de 25 ans, Dame Flore-Marie-Louise Bor-nais, épouse de Michel Gauvin, agriculteur, Ancienne-Lorette. Lundi, le 4 à Québec, Alexandre Bedard, âgé de 19 ans et 2 mois, fils de feu sieur Jacques Bedard.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs: W. Wiltman, Président; A. Larocque, V. Président; Francis Hincks, L. H. Holton; Damasc Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond; P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edouard Atwater, Barth. O'Brien, Jacob De Witt, Joseph Grenier. VIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES EXTRAIT Balance due aux déposants, 31 décembre 1847: \$62675 11 7 3 Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour. \$27172 0 6 Do. retiré do. 25203 16 1 1468 4 9 Balance due ce jour aux déposants: \$64143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, 3 mars 1848.

LIVRES NOUVEAUX. Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Mortes, et l'exorcisme du chapelet de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands seigneurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures. —AUSSI— Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent. D. ET J. SADLER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

CLOCHES D'ÉGLISES. LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de Paris ou de Londres des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINQUI. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " " MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE. " " A L'ÉVÊCHE.

AVIS. MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se procurer d'Instruments qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchées. J. P. VALADE, Prop.

# BANQUE D'EPARGNES De la Cité et du District.

D'APRES AVIS PUBLIC, L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE de cette INSTITUTION s'est tenue au Bureau de la Banque Rue St. François-Xavier, le lundi 3e jour d'Avril, à midi.

BENJAMIN BREWSTER, Ecr., fut appelé au fauteuil. M. COLLINS, le Caissier, agit comme Secrétaire. L'avis de convocation de l'Assemblée fut lu; puis M. BREWSTER fit quelques excellentes remarques, et le Président WILLIAM WORKMAN, Ecr., fit le Rapport suivant, et soumit l'Etat suivant des Affaires de cette Institution :

### RAPPORT

Du Bureau des Directeurs Actifs des affaires de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, depuis le 1er Avril 1847, au 1er Janvier 1848, présenté aux Patron, Vice-Patrons et Directeurs Honoraires, à l'Assemblée Annuelle, lundi, 3 Avril 1848.

Conformément à l'Acte d'Incorporation et aux Règlements de cette Institution, les Directeurs Actifs ont convoqué cette Assemblée aujourd'hui, le premier lundi d'Avril, dans le but de soumettre aux Patron, Vice-Patrons et Directeurs Honoraires, un Etat détaillé des affaires de la Banque, jusqu'au 1er jour de Janvier 1848, qui est l'époque fixée par nos Règlements pour balancer les comptes de Dépôts, et mettre l'intérêt alors dû aux Dépositants à leurs crédits respectifs.

En soumettant l'Etat maintenant devant vous, les Directeurs Actifs considèrent qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup à ce sujet; ils ont la confiance qu'il sera trouvé simple et clair, il parlera pour lui-même; et votre Bureau ose espérer que les résultats, que montre cet Etat, seront trouvés tout-à-fait satisfaisants.

Depuis le commencement de la Banque jusqu'à la fin de l'époque que l'on embrasse, savoir 19 mois, on verra que la somme de **£147038 1 4** A été reçue en Dépôts, et durant la même période, il a été payé aux Dépositants **84362 9 9**

Laissant due aux Dépositants le 1er Janvier dernier une Balance de **£62675 11 7** Et depuis cette époque jusqu'au 1er courant, le compte des Dépôts s'est augmenté de **1468 4 5**

Laissant, au premier courant, due aux Dépositants une Balance de **£64143 16 0**

Ce qui montre une augmentation progressive des affaires de la Banque, et, on doit l'espérer, une augmentation correspondante d'utilité.

C'est l'intention de votre Bureau de borner les Dépositants à cette classe, pour l'avantage de laquelle les Banques d'Epargnes ont été plus particulièrement établies par la Loi, savoir, aux classes ouvrières et industrielles, refusant de grands Dépôts des classes mercantiles ou plus riches de la Société; et comme témoignage de leur succès à cet égard, le Bureau observe que, malgré la grande détresse commerciale et la gêne monétaire que nous venons de subir, le compte des Dépôts n'a montré que peu de variations dans aucun temps de toute cette période, faisant voir ainsi que les Dépositants ne se mêlent aucunement des opérations commerciales, et sont comparativement exempts des révolutions trop fréquentes et trop soudaines de la vie commerciale.

En fait de Placements et de Prêts, votre Bureau fera observer qu'il n'a pas dévié de la Règle originairement établie, en bornant leurs opérations, dans ces deux parties importantes, aux meilleures sûretés publiques qu'offre le Pays, et sur les Prêts, en sus de ces sûretés, il a encore exigé deux bonnes sûretés personnelles.

Les affaires de la Banque augmentant, il a été jugé convenable d'obtenir un Bureau meilleur et plus grand, et en conséquence votre Bureau a saisi l'occasion de louer l'édifice qu'il occupe actuellement, et qui, ayant été occupé récemment par "La Banque du Peuple," est sûr et commode, et en tout propre à l'objet auquel on le destine. Cependant en cette occasion, comme dans tout ce qui a rapport à la conduite de la Banque, votre Bureau a en vue une stricte économie, comme on peut le voir par l'Etat du compte des Dépenses.

En sortant de charge, votre Bureau exprime l'espérance que son administration pour tout le passé puisse rencontrer votre approbation, et qu'à l'avenir, sous le nouveau Bureau qui doit être nommé, la Banque continuera à croître en utilité.

Le tout néanmoins humblement soumis.

## BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

ETAT DES AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 1847.

|  |  |
|--|--|
| Déc. 31, 1847. —<br>Montant dû aux Dépositants, 31 Mars 1847, <b>£29350 3 9</b>                    | Déc. 31 1847.—Par Actions de Banque possédées, par la Banque, et Intérêt sur icelles depuis le dernier dividende, <b>£27980 13 11</b>  |
| Pour montant déposé dans les 9 mois finissant cette date, <b>£99937 5 5</b>                        | Par Actions de Banque, £10-283 18 0, possédées par la Banque comme sûreté pour le montant d'autre part, avec deux sûretés personnelles en sus, <b>£10137 4 2</b>   |
| Pour montant retiré durant les 9 mois, finissant à cette date, <b>66611 17 7</b>                   | Par Actions et Bonds du chemin de fer du Lac Champlain et du St. Laurent, possédés comme ci-dessus, £5700 contre le montant d'autre part avec deux sûretés personnelles en sus, <b>5600 0 0</b>                        |
| Augmentation en 9 mois, finissant ce jour, <b>£33325 7 10</b>                                      | Par Actions du chemin de fer de Lachine, possédés, comme ci-dessus, avec aussi des sûretés personnelles, <b>353 13 1</b>   |
| Montant dû aux Dépositants à cette date, <b>£62675 11 7</b>  | Par Bonds de la Corporation de la Cité de Montréal, et Bonds du Marché Ste Anne, possédés comme ci-dessus, £5345 1 7, avec des sûretés personnelles, <b>4770 10 3</b>  |
| Pour balance due à "La Banque du Peuple," à cette date, <b>404 3 0</b>                             | Par Bonds des Water Works de la Cité de Montréal, possédés comme ci-dessus, avec des sûretés personnelles £11505, <b>9962 11 6</b>   |
| Pour balance d'intérêt gagné à cette date, <b>1199 10 7</b>  | Par Bonds de la Fabrique, de, <b>1950 0 0</b>  |
| Menues dépenses, compris la taxe de la Cité de £50, les salaires, le loyer, etc., <b>368 18 11</b> | Par Bonds de l'administration du chemin de Montréal possédés comme ci-dessus, avec des sûretés personnelles, <b>100 0 0</b>  |
| <b>£63910 6 3</b>  | <b>32873 19 0</b>  |
|  | Par Bonds de la Corporation de la Cité de Montréal, possédés par la Banque, et Intérêt dû sur ic eux, <b>1555 9 9</b>  |
|  | Par Bonds de l'administration de chemin, garantis par la Province, possédés par la Banque, et Intérêt dû sur ic eux, <b>1029 12 9</b>  |
|  | Par Balance due à cette Institution par d'autres Banques ou Banquiers, <b>74 5 0</b>   |
|  | Par ameublement de bureau et avance sur le loyer de l'édifice, <b>207 12 9</b>   |
|  | Par diverses Balances d'Intérêt dû à cette Institution par la Corporation de la Cité, et par diverses personnes sur des Prêts pour lesquels il y a des Bonds ou des Actions, possédés comme ci-dessus, <b>188 13 1</b> |
|  | <b>£63910 6 3</b>  |

Par ordre du Bureau, Montréal 31 décembre 1847.

JOHN COLLINS, CAISSIER.

### LES RESOLUTIONS SUIVANTES FURENT ENSUITE PASSES UNANIMEMENT :

Résolu : "Que le Rapport et l'Etat des Affaires de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, maintenant soumis par le Bureau des Directeurs Actifs, sont tout à fait satisfaisants, et qu'ils soient reçus, adoptés, et publiés."

Résolu : "Que les remerciements de cette Assemblée soient présentés au Bureau des Directeurs Actifs pour les utiles services, en dirigeant les affaires de la Banque depuis qu'il est en charge."

Résolu : "Que les remerciements de cette Assemblée soient justement dus à M. Collins, le Caissier, pour ces importants durant l'année écoulée."

L'Assemblée procéda ensuite à l'élection du Bureau des Directeurs Actifs, et nomma les Messieurs dont suivent :

Hon. FRANCIS HINCKS, LUTHER H. HOLTON, DAMASE MASSON, NELSON DAVIS, HENRY JUDAH, L. T. DRUMMOND, PIERRE BEAUBIEN, JOSEPH GRENIER,

JOSEPH BOURRET, WILLIAM WORKMAN, H. MULHOLLAND, EDWIN ATWATER, BARTHW O'BRIEN, ALFRED LAROCQUE, JACOB DEWITT.

M. BREWSTER ayant quitté le fauteuil, et E. C. TUTTLE, Ecr., ayant été invité à le remplir, il fut proposé et résolu par acclamation :

"Que les meilleurs remerciements de cette Assemblée sont dus et offerts par la présente résolution à Benjamin Brewster, Ecr., pour la manière habile dont il a présidé l'Assemblée."

L'Assemblée s'est ensuite dispersée; et le lendemain, mardi le 4 courant, le Bureau des Directeurs Actifs s'est réuni, et a réélu pour l'année suivante pour Président WILLIAM WORKMAN, Ecr., et pour Vice-Président ALFRED LAROCQUE.

Par Ordre, JOHN COLLINS, SECRETAIRE.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal, Rue St. François Xav.

### LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à des prix qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

### P. G. ENDRON, IMPRIMEUR, No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que : LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

### A VENDRE.

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUGE. Village St. Paul, 20 mars 1848.

### AVIS.

LE SOUSSIGNE informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, qui voudront bien le favoriser, qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURE D'EGLISE, dans le goût de celles de l'Evêché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR COUNSOLE, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TRUDEAU, Grand Vicario de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848.—3c.

### PROTRAIT DE FEU

## M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESSEMBLANCE PARFAITE EXECUTE A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNEs viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

## THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses Etudes de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

### LE VERITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE IX.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'Ecole Italienne, sera BIENTOT mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un SI EXCELENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

### ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fond d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

### LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout les Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

### CHASABLES TOUT FAITES.

### AUSST. CROIX DE CHASABLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.

" Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.

" (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" (assortis de couleurs) brochures riches, naïves et de bas prix.

### GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

### ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

### ETTOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d soins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas-prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

### ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Ostensoirs Châsses Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importance expresse (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-Yor

### ARCHITECTURE.

CITS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Haute-Vill. Québec.

### AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires  
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU, Pire, Vic.  
St. Anne, M. F. PILOTE, Pire, Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.  
JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES, ET IMPRIMEURS.